



MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci tiendra une séance extraordinaire le mardi 20 janvier 2026 à 19 heures, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948 chemin Notre-Dame-de-la-Merci pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 15^e jour du mois de décembre 2025.

Martine Bélanger

Directrice générale / greffière-trésorière